



« **Pouvoir(s)** »

Quatrièmes Journées suisses d'histoire

9-11 juin 2016, Université de Lausanne

Call for Panels

Les Quatrièmes Journées suisses d'histoire se tiendront à l'Université de Lausanne en juin 2016. Manifestation triennale placée sous l'égide de la Société suisse d'histoire (SSH) depuis le premier congrès de Berne en 2007, ces rencontres constituent le grand rendez-vous des historiennes et historiens suisses par-delà les spécialisations par périodes ou par thématiques. Organisées à Lausanne par un collectif représentant cinq Facultés (Faculté des lettres, Faculté des sciences sociales et politiques, Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique, Faculté de théologie et science des religions, Faculté de biologie et de médecine) et pas moins de dix unités, les Journées suisses d'histoire 2016 se caractérisent par leur ouverture tant méthodologique que chronologique. Elles fourniront de plus l'occasion de renforcer les liens des milieux académiques (professeur·e·s, doctorant·e·s mais aussi étudiant·e·s) avec les enseignants et enseignantes du secondaire ainsi qu'avec les sociétés d'histoire régionales et les associations professionnelles telles que celles des bibliothécaires et archivistes.

La colonne vertébrale des Journées suisses d'histoire 2016 sera constituée par une série de panels et conférences centrés sur la thématique « Pouvoir(s) ». La manifestation sera aussi l'occasion de débats et d'échanges autour de sujets

historiques en lien avec l'actualité et de questions de politique de la recherche scientifique.

Le présent « call for panels » doit permettre de sélectionner les thèmes les plus intéressants et pertinents au regard de la thématique générale. Une fois les panels déterminés, un « call for papers » permettra à toute personne intéressée de manifester sa disponibilité à présenter une contribution.

Thème de la manifestation : « Pouvoir(s) »

Les relations de pouvoir sont au cœur de l'histoire des sociétés humaines, ces dernières étant constituées de multiples réseaux et jeux d'interactions socio-spatiaux qui se croisent et se juxtaposent. Le pouvoir défini, en termes relationnels, comme la capacité d'un individu ou d'un groupe de personnes de modifier ou d'influencer le comportement d'autres personnes, peut être d'ordre social, politique, économique, culturel, physique, symbolique, idéologique, etc. Les interrogations possibles sur ce thème sont multiples : comment on conquiert le pouvoir (et de fait comment certains acteurs parviennent à exercer leur domination sur d'autres), comment on l'exerce (avec une perspective diachronique sur l'évolution des formes mais aussi des lieux de pouvoir), comment on le reproduit (soit les vecteurs de transmission et de reproduction du pouvoir), comment on y résiste ou on le contourne.

La notion de pouvoir est particulièrement féconde en tant que focale pour l'analyse des processus historiques : elle est transversale aux différentes périodes ; elle peut s'appliquer à l'étude, au niveau « macro », des continuités comme des césures historiques mais également à l'étude des microprocessus historiques intervenant dans les interactions sociales ; elle peut être mobilisée pour une multitude d'approches méthodologiques, par exemple dans le cadre des analyses de réseaux ou pour une sociohistoire du politique ; et finalement tous les champs historiques sont concernés, de l'histoire genre, en passant par l'histoire culturelle, sociale ou encore diplomatique, à l'histoire religieuse.

In fine, ce choix doit être également l'opportunité d'une démarche réflexive sur le pouvoir de l'histoire en tant que discipline et ferment du débat social et politique. En ce sens, les Journées suisses d'histoire 2016 devraient constituer un moment fort pour la communauté historienne helvétique en l'invitant à réfléchir sur son identité et son rôle dans la société contemporaine.

Les institutions et les lieux du pouvoir

Un premier niveau de réflexion consiste à analyser les espaces traditionnels, mais en constante reconfiguration, liés à l'exercice du pouvoir. La focale peut ainsi être portée sur les institutions – autorités civiles ; évêchés, chapitres et paroisses ; hiérarchies militaires et judiciaires ; organisations internationales et transnationales, universités et écoles, les tenants du bio-pouvoir, etc. –, sur leur organisation, ainsi que sur leurs modes de fonctionnement. Parallèlement aux lieux emblématiques de la souveraineté, on s'intéressera aux conditions d'émergence et au rôle d'acteurs collectifs qui, au nom d'intérêts sectoriels et/ou de valeurs alternatives, agissent sur les représentants du pouvoir. On peut regrouper dans cette perspective des études portant, par exemple, sur les partis, les ordres religieux, les groupes d'intérêt de toutes sortes. Une approche complémentaire viserait à privilégier une analyse des contre-pouvoirs, de leur nature et de leurs interactions, dans la diachronie comme dans la synchronie. A cet égard, on évoque souvent le rôle des médias comme « quatrième pouvoir », mais d'autres acteurs ou régimes d'autorité juridiques, économiques, politiques ou culturels pourraient être mentionnés dans une perspective similaire. Enfin, la notion de « lieu de pouvoir » peut être travaillée selon des jeux d'échelle différenciés : comment interagissent de manière générale les lieux de pouvoir régionaux, nationaux et supranationaux et comment évolue cette imbrication, par exemple dans un contexte de colonisation ou de mondialisation.

Les modalités de la prise de décision et sa transmission

Au-delà de l'organisation des formes du pouvoir, un autre angle d'analyse est fourni par la mise en perspective des modalités de la prise de décision et cela au niveau micro comme au niveau macro. Dans un groupe quelconque (familial, politique ou économique), l'exercice du pouvoir fait souvent intervenir un processus complexe qui dépasse les responsabilités juridiques, institutionnelles ou coutumières explicites. Toute décision ou orientation ne se résume pas à un acte unilatéral, du sommet vers la base ; elle est partie liée à des phases de négociation, à différents stades, tenant compte et anticipant les réactions présumées des personnes ou milieux concernés. Sur un autre plan, les acteurs associés aux processus décisionnels sont très souvent extérieurs aux organes dirigeants du groupe et agissent de manière discrète, voire

occulte. On touche ici au vaste domaine des pratiques de prises d'influence qui peuvent intégrer par exemple les mécanismes de corruption.

Les formes de communication et d'exécution des décisions constituent un champ d'études complémentaire. Celles-ci sont bien souvent liées aux instruments de la puissance publique, qu'ils soient d'ordre religieux, militaire et/ou politique. On ne saurait toutefois oublier l'importance du registre culturel tant sont liés à l'exercice et à la manifestation du pouvoir certains rituels et leur cortège d'emblèmes et de représentations. Plus globalement, la dimension symbolique ou charismatique du pouvoir constitue un terrain de recherche en soi particulièrement dynamique dans l'historiographie actuelle qui va des cérémonies de cours des sociétés féodales aux modalités plus contemporaines de la propagande, de la communication politique ou encore de la diplomatie culturelle (*soft power*).

Institutionnalisation et contestations des formes de pouvoir

Quels sont les positionnements face au pouvoir ? Le spectre est large, de l'acceptation assumée ou subie, jusqu'aux formes d'opposition et de résistance en passant par les multiples modalités du contournement. Les mécanismes d'obéissance ou d'adhésion reviennent à interroger la légitimité des formes de pouvoir : celle-ci peut être imposée de manière autoritaire par une instance ou un groupe ou produite sur une base contractuelle par un collectif d'individus librement engagés. Dans cette dernière perspective, le pouvoir – ou plutôt les pouvoirs – se doivent d'être considérés dans leur diversité et leurs interactions sociales multiples.

Même négociée, toute forme de pouvoir connaît ses opposants et ses détracteurs. Une focale qui invite à s'interroger sur les stratégies d'opposition – institutionnalisées ou non, légales ou illégales, pacifiques ou violentes –, les conditions de leur mise en œuvre, les formes de mobilisation qui y sont associées. A cet égard, la réflexion ne doit pas se limiter au cadre strictement politique mais envisager le spectre des formes d'insoumission dans des sphères aussi différenciées que le monde du travail, le domaine artistique, le cadre scolaire, l'espace domestique, les rapports sociaux de sexe, les milieux savants et scientifiques, etc. Une approche en termes de « contournement » peut ainsi permettre de faire dialoguer la perspective institutionnelle avec une focale davantage centrée sur les pratiques et les usages

soulignant la diversité des comportements et des attitudes vis-à-vis de l'autorité et de ses normes.

Organisation des panels

Toute proposition de panel doit être reliée à la thématique générale. Chaque panel ne pourra compter au maximum que **trois présentations**, plus le commentaire éventuel d'un discutant ou d'une discutante. La durée des panels est limitée strictement à 90 minutes.

La constitution des panels se fait en deux temps. Les propositions de panels doivent être soumises jusqu'au **15 mai 2015**. Elles seront ensuite sélectionnées début juin 2015 par la « Commission des Journées d'histoire » de la SSH au sein de laquelle sont représentés tous les instituts d'histoire des Universités suisses (http://www.sgg-ssh.ch/material/intern/SSH_reglement-commission-JH_def_FR.pdf). Par la suite, un « call for papers » aura lieu pour compléter les présentations dans les panels retenus.

Soumission d'une proposition de panel

Les propositions de panels doivent être déposées sur le site www.journeesdhistoire.ch. Les résumés ne doivent pas excéder 3'000 caractères, espaces inclus.

Veuillez tenir compte des prérequis suivants :

- La proposition de panel ne doit pas contenir plus de deux noms d'intervenant·e·s au maximum. Ainsi, une place au moins sera laissée ouverte pour des candidatures qui se feront dans le cadre du « call for papers » organisé dans un deuxième temps. Un discutant ou une discutante peut être proposé·e en plus.
- Il a été convenu de limiter la participation à un panel par personne. Des exceptions pourront être faites pour les discutant·e·s et les responsables des panels, deux fonctions qui peuvent être remplies en plus d'une présentation.
- Les institutions organisatrices encouragent des propositions de panels équilibrés entre différentes universités, entre régions linguistiques, entre

chercheurs débutants et confirmés et entre hommes et femmes.

- Les langues du congrès sont les langues nationales. Les exposés peuvent également être présentés en anglais.
- Les participant-e-s aux panels paient des frais d'inscription réduits. Ils ou elles sont tenu-e-s de rechercher un financement pour leurs frais de voyage et de logement auprès de leur institution de rattachement, d'une fondation ou d'autres sponsors. Seulement en cas de refus, une requête pourra être déposée auprès des institutions organisatrices.

Pour davantage d'informations, la coordinatrice des Journées suisses d'histoire 2016, Raphaëlle Ruppen Coutaz, se tient à votre disposition à l'adresse 2016@journeesdhistoire.ch.